

## Préface

La criminalité organisée fait peser une grave menace depuis plusieurs dizaines d'années sur les sociétés européennes, menace qui risque malheureusement de persister pendant longtemps. Bien que son visage évolue en fonction de la mondialisation, des bouleversements technologiques et de l'intégration européenne, ses principaux effets demeurent identiques: elle sape la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit qui sont les fondements mêmes de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe a relevé ce défi en établissant des normes communes, en lançant des programmes conçus pour renforcer la capacité des Etats membres à lutter contre cette criminalité, en recensant les bonnes pratiques et en préparant des rapports annuels sur l'état de la situation.

Le rapport de 2004 devrait aider les Etats membres à s'assurer que leurs contre-mesures découlent d'une connaissance approfondie de la situation. La criminalité économique, le trafic de drogue, ainsi que le trafic de migrants et la traite d'êtres humains sont les principaux problèmes, tandis que l'argent représente le dénominateur commun de toutes les activités relevant de la criminalité organisée. De nouveaux traités sur le blanchiment d'argent et la traite d'êtres humains sont en préparation: leur adoption et leur mise en œuvre rapides par les Etats membres revêt une importance cruciale.

Le chapitre consacré à la menace de la cybercriminalité moderne révèle que, si les technologies de l'information et de la communication offrent des opportunités sans précédent aux Etats, elles accroissent aussi la vulnérabilité de ces derniers: une situation exploitée par les criminels non seulement en Europe, mais sur toute la planète. Le rapport prône donc une mise en œuvre, aussi large que possible sur le plan géographique, de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité et de son Protocole additionnel relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques. J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier le professeur Ulrich Sieber et ses collègues de l'Institut Max Planck de droit pénal étranger et international de Fribourg et de l'université de Munich qui ont rédigé le chapitre consacré à la menace de la cybercriminalité.

Compte tenu des résultats du 3<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement tenu en mai 2005, j'estime que la présente publication est opportune et je suis persuadé qu'elle fournira une base utile aux travaux du Conseil de l'Europe dans les prochaines années.

Terry Davis  
*Secrétaire Général du Conseil de l'Europe*